



Avis public

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 1^{er} août est reportée au lundi 15 août ;

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 3 octobre est reportée au lendemain mardi 4 octobre.

QUE conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis public des modifications apportées au calendrier sera publié par la directrice générale et greffière-trésorière.

Que le présent avis public est publié conformément à la loi.

Donné à Sainte-Flavie, ce 18^e jour de juillet 2022

Copie certifiée conforme à l'original
Sainte-Flavie (Québec)
Le 18 juillet 2022

Julie Dubé
Directrice générale